

ETUDE DE SOL ET DE DEFINITION DE FILIERE

CAHIER DES CHARGES

Cette étude, prévue par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, est un préalable indispensable au choix de l'installation et à son dimensionnement.

L'étude de sol et de définition de filière d'assainissement est une étude de faisabilité destinée à définir les caractéristiques de l'installation d'assainissement non collectif le mieux adapté à l'immeuble et à la parcelle sur laquelle elle est implantée.

Elle a pour objectif premier la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau en particulier, et du milieu naturel en général.

Elle conduit à proposer une filière complète précisément décrite, en justifiant la solution retenue et comporte des schémas clairs et un plan d'implantation précis de chacun des éléments de l'ouvrage.

Le rejet des eaux usées traitées par infiltration dans le sol doit être privilégié. Le rejet dans le milieu hydraulique superficiel est exceptionnel et le rapport d'étude doit démontrer que l'infiltration dans le sol n'est pas possible.

L'étude engage la responsabilité décennale de son auteur, ce dernier doit donc être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité décennale pour ce type d'étude.

L'étude, accompagnée de la demande d'autorisation d'installation, sera à adresser à :

Communauté de Communes du Pays de la Serre
Service public d'assainissement non collectif
1, rue des Telliers - BP 31
02 270 CRECY-SUR-SERRE

L'étude comprendra les éléments référencés ci-dessous.

A - Identification du pétitionnaire

- Nom prénom et adresse actuelle du demandeur
- Adresse de réalisation
- Références cadastrales

B - Caractéristiques du milieu naturel

L'analyse du site : se fera à partir de la visite du site et l'utilisation d'outils cartographiques disponibles (cartes topographiques, hydrogéologiques et pédologiques) et, lorsqu'elles existent les études de zonage communales.

Le bureau d'études en fera une description synthétique qui comprendra les aspects géomorphologiques, hydrographiques, topographiques et urbanistiques.

Un nivellement relatif du terrain sera effectué avec un point de référence fixe (ex : route, borne de géomètre...).

La sensibilité du milieu : afin d'apprécier la sensibilité de l'environnement du site et l'impact du dispositif d'assainissement, seront étudiées et localisées sur une échelle appropriée :

- la proximité des périmètres de protection des captages ;
- la présence de nappes, puits, points d'eau et leurs usages ;
- la présence de cours d'eau ou plans d'eau et leurs usagers ainsi que les objectifs de qualité ;
- la présence de secteur inondables ou avec stagnations d'eau.

L'analyse pédologique : d'importance capitale, elle doit permettre d'apprécier la nature du sol et son aptitude à l'épuration.

L'analyse morphologique du sol fera état de :

- sa texture,
- de la présence ou de l'absence de traces d'hydromorphie,
- de la granulométrie,
- du niveau et de la nature du substratum rocheux.

Ces éléments seront déterminés à partir de sondages réalisés à la tarière manuelle ou si nécessaire à la tractopelle. Leur nombre doit être suffisant pour caractériser la zone choisie (2 à 4 pour placer le dispositif dont 1 sondage sur le futur emplacement de la zone de traitement). Les tests de perméabilité (type PORCHET) seront effectués et analysés statistiquement afin d'affiner l'analyse morphologique du sol.

Les sondages seront décrits, localisés sur un plan à l'échelle appropriée. De même il sera tenu compte des observations faites lors de la visite (état de l'humidité dans le sol, venues d'eau ou traces d'hydromorphie, pente, place disponible), ainsi que du contexte climatologique des mesures.

Enfin une synthèse conclura cette analyse pédologique et fera état de la capacité d'épuration du sol.

Dans l'impossibilité d'un traitement par le sol, un exutoire de surface devra être recherché pour permettre l'évacuation de l'effluent de manière gravitaire.

C - Caractéristiques de l'immeuble

L'étude précisera :

- la **nature du projet** (construction neuve, réhabilitation, transformation, extension ...) et la destination de l'immeuble (habitation principale, résidence secondaire, activité artisanale, commerce,...)
- la **capacité d'accueil** du projet : le nombre de pièces principales pour une maison individuelle (nombre de pièces principales = nombre de chambres + 2), pour les autres immeubles, une note de calcul du flux polluant sera fournie
- **l'occupation actuelle** du terrain et **l'occupation future** : implantation de l'immeuble, zone d'accès, de stationnement et de circulation, arbres majeurs, projet de piscine et de géothermie.

Dans le cadre d'une réhabilitation, il conviendra de préciser les **ouvrages existants** (type, volume, âge, localisation, type d'eau collecté) et les dysfonctionnements observés (dégradation, rejet, pollution,...).

D – Choix et dimensionnement de l'ouvrage

Dans le cadre d'une réhabilitation, les ouvrages à conserver seront identifiés.

Conception

Une synthèse justifiera la filière préconisée en fonction des éléments précédents. Le dimensionnement de la filière sera détaillé.

Dans le cas des filières drainées, la capacité du milieu récepteur devra être justifiée et l'autorisation du propriétaire de l'exutoire devra être fournie.

Si des pompes de relevage sont nécessaires, il convient de préciser le type de pompe ainsi que leurs contraintes d'utilisation.

Si plusieurs bâtiments sont concernés, l'étude précisera le réseau de collecte et de transport des effluents.

Enfin, une note présentera les matériaux à mettre en œuvre et la qualité de ceux-ci.

Implantation de l'ouvrage

Les ouvrages devront respecter les distances réglementaires et les distances conseillées.

E - Rendu de l'étude

L'étude doit être suffisamment complète pour permettre au propriétaire, a priori non sachant de comprendre la teneur et les recommandations principales et de connaître les conditions d'entretien de sa filière, au SPANC d'émettre un avis motivé sur des critères précis et motivés, et à l'installateur de mettre en œuvre les recommandations de l'étude.

L'étude sera fournie en 3 exemplaires et sera accompagnée du formulaire de demande d'installation auprès du SPANC dûment complété et signé par le demandeur.

Pièces à fournir en sus du rapport :

- **Plan de situation** sur fond IGN au 1/25 000ème
- **Plan sur base cadastrale** sur lequel figureront toutes les caractéristiques environnementales du site (occupation du sol, chemin, arbres, zone de circulation, stationnement, piscine, géothermie, accès, pente,...). L'échelle sera précisée et appropriée. Le plan sera orienté et légendé.
- **Coupes de sol** (croquis et descriptif succinct)
- Note de calcul précisant le **dimensionnement** des ouvrages (nombre d'utilisateurs, activités, caractéristiques de l'habitation,...)
- plan avec **schéma d'implantation** où figurera la localisation du système conseillé (échelle précisée et appropriée, plan orienté et légendé) ; avec au minimum les informations suivantes : la position de point de sortie des eaux usées, la position et les dimensions des ouvrages de l'installation d'ANC, des principaux regards, ou té, la position de l'exutoire ; la position de la ventilation ; la distance obligatoire de 50 m par rapport à un puits utilisé pour la consommation humaine ; les distances conseillées / habitations (5 m), aux arbres (3 m), aux limites de propriété (3 m) ; les zones de circulation et de stationnement.
- **Profil en long** de l'installation avec côtes et niveaux y compris celui de la sortie des eaux usées ; celui de l'entrée et de la sortie des divers ouvrages d'assainissement (prétraitement, traitement); celui du point de rejet (s'il existe) ; celui de l'exutoire (s'il existe). Pour chacun seront précisées les côtes du terrain naturel correspondant (actuel et/ou futur) ; les pentes des canalisations seront clairement indiquées ; et les ouvrages d'assainissement réalisés à l'échelle.
- **plan** (vue de dessus) et **coupes correspondantes** (transversales et longitudinales) pour le système de traitement préconisé permettant de visualiser : le nombre de tranchées ou de drains, les largeurs, longueurs, profondeurs et surfaces ; les distances d'axe en axe des drains et les distances des drains par rapport aux bords de l'ouvrage ; la nature et l'épaisseur des différents matériaux (graviers, sables, terre) ; la présence et la nature des géotextiles ; la position des regards ou tés de visite permettant l'accessibilité de l'installation.
- Si l'installation génère un rejet : **autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire**.
- **Métré descriptif** complet du dispositif préconisé. Ce document sera présenté sous forme de cadre de bordereau de prix.